

Intra CL

Public

1 groupe d'agents de la
Caf de la Dordogne

Modalités pratiques

1.5 jour de formation soit
10 heures
Calendrier - Lieux -
Modalités d'accès :
Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et
des planning sur
www.egoc.org

Catégorie

Formations
Chantiers locaux

Tarifs

1950.00

Modalités d'animation

Formateur

ROUSSEAU François

Effectif

Taux de satisfaction

Tarif / Coût stagiaire

1950.00

Accompagnement à l'expérimentation de la démarche CTG sur quatre territoires - CAF 24

MAJ : Mercredi 20 mai 2026

Contenu

ANNEXE 1 A l'Avenant n°1 de la convention de formation n° 26/18 – CAF DE DORDOGNE

PROGRAMME

« Accompagnement à l'expérimentation de la démarche CTG sur quatre territoires »

Intervenant: **François ROUSSEAU**

Durée – Dates – Objectifs : **1,5 j supplémentaire** aux 2 jours mentionnés
dans la convention n°26/18

- **le 14 juin journée** - Appuyer les métiers dans la définition des modalités de lancement de la démarche
- **le 15 juin matin 2018** - Sensibiliser l'ensemble des professionnels de la Caisse

Intervenant : **François ROUSSEAU**

Horaires : 7 heures de formation / jour - La formation se déroulera de 9 h à 17h

Lieu : **Siège de la CAF de Dordogne** - 50 rue Claude Bernard. - 24011
Périgueux

Le programme détaillé de cette action et les objectifs de la formation figurent en annexe.

Public : L'intervention du 15 juin 2018 s'adressera à l'ensemble des personnels de la CAF.

L'accompagnement s'adressera aux managers de l'action sociale, aux responsables adjoints du pôle relation de service, à la responsable des travailleurs sociaux ainsi qu'aux conseillers techniques

Contexte de l'intervention

Dans la suite d'un module de formation d'acculturation à la démarche CTG, la CAF de Dordogne souhaite expérimenter la mise en œuvre de la démarche CTG sur quatre territoires (Ribérac, Sarlat, Grand Périgueux, CC Vallées de Dordogne), préparer sa mise en œuvre sur d'autres territoires (CdC d'Isle-Loue-Auvezère en Périgord, Drone et Belle), en tant que de besoin revisiter la démarche sur la CA Bergeracoise.

La Caf de Dordogne souhaite être accompagnée dans cette démarche.

Objectifs

Dans ce cadre, les objectifs de l'accompagnement formatif sont :

- D'appuyer les métiers dans la définition des modalités de lancement de la démarche (journée du 14 juin 2018)
- De sensibiliser l'ensemble des professionnels de la Caisse au cours d'une rencontre des personnels fixée le 15 juin 2018 au matin

Contenu

JOURNEE du 14 JUIN 2018

Horaires

Objet

Contenu détaillé

9h00-13h00

Partager les principes de base de la démarche

Partager un référentiel commun



Les enjeux institutionnels, sociétaux, territoriaux de la mise en œuvre de la démarche CTG

La spécificité de la démarche

Ses principes de base à chacune des étapes

Quizz collectif, apports méthodologiques

Appropriation et approfondissement du référentiel élaboré en mars 2018 :

- Les effets recherchés,
- Les objectifs poursuivis par les équipes CAF 24 dans la mise en œuvre de la démarche CTG

Travaux en ateliers d'approfondissement

14h00-17h00

Lancer la démarche CTG sur les territoires

Définition des modalités de lancement de la démarche sur les territoires d'expérimentation

Mise en situation, apports méthodologiques

Elaboration d'une feuille de route

- Les échéances
- Les rôles de chacun, le groupe d'appui au référent
- L'élaboration du pré-diagnostic
-

Co-construction

Rencontre des personnels du 15 Juin au matin

Horaires

Objet

Contenu détaillé

9h00-13h00

Sensibilisation aux enjeux de la démarche CTG

Les enjeux sociaux, sociétaux et territoriaux à investir dans le cadre la démarche CT

Les conditions de réussite en interne des CAF

Intervention en plénier

Méthodes pédagogiques

- Apport prospectif
- Apports méthodologiques
- Mises en situation
- Co-construction

Modalités d'évaluation et sanction de la formation

A l'issue de cette formation, un **bilan** est réalisé sous la responsabilité du formateur. Lors de ce bilan, la présence d'un cadre référent est souhaitée.

A l'issue de cette action, une **procédure d'évaluation** permettant d'apprécier la qualité de la prestation (et des intervenants) et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux assignés sera mise en œuvre. Ces fiches seront renseignées par les participants sous la responsabilité du prestataire et transmis par ses soins à l'EGOC.

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une **attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action de la formation sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation.

Intervenant

François ROUSSEAU, directeur de FR Consultants, consultant sénior

Méthodes mobilisées

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation:



Entente du **G**rand **O**uest et du **C**entre
pour le perfectionnement des personnels
des caisses d'Allocations familiales

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

**Pour toutes informations administratives, pédagogiques,
d'accompagnement aux personnes
ou d'une adaptation de la formation sur mesure,
vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43**
